

DECRET N° 79/356 du 30/06/79
portant nomination de Monsieur CAMARA DEKAMO
MAMADOU, Administrateur des Services Administra-
tifs et Financiers, en qualité de Directeur Général
de la Jeunesse.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisa-
tion et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er..- Monsieur CAMARA DEKAMO MAMADOU, Administrateur des SAF est nommé
Directeur Général de la Jeunesse.

Article 2..- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 30 JUIN 1979

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Prési-
dent du Conseil des Ministres

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Jeunesse

Henri LOPES.-

Gabriel OBA-APOUNOU.-

P. Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,
en mission
Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA